

Code Natura 2000 : A 197

Guifette noire

Carte d'identité

Nom scientifique : *Chilodoniast niger*

Classification : oiseau, Sternidé

Taille : 22-26 cm

Poids : 50 à 75 g

Présence en Wallonie : avril-juin et août-octobre

Nid : sur la végétation flottante d'un étang ou d'un lac, radeaux artificiels

Nombre d'œufs : 3

Nombre de nidification : 1 par an

Hivernage : Afrique, côte occidentale et vallée du Nil

Alimentation : insectes aquatiques, petits poissons, têtards

Protection : maintien de la qualité des eaux, aménagement des marais



© P. Vanmeerbeek

Identifier

À la fin avril, il n'est pas rare de voir virevolter au-dessus des plans d'eau des oiseaux à la silhouette de mouette ayant le ventre et la tête noirs. Leur vol est élastique et zigzaguant, la tête regardant l'eau. Régulièrement, ces oiseaux font des piqués et ramassent quelque nourriture à la surface de l'eau. Ce sont des guifettes noires en train de se nourrir lors d'une halte migratoire.

En plumage nuptial, la guifette noire est un petit laridé dont le ventre, la tête et le bec sont noirs. Le dos, le dessus des ailes, le croupion et la queue sont gris et le dessous des ailes est entièrement pâle. En automne, les jeunes et les adultes en mue sont parfois plus difficiles à reconnaître. Ils ont le ventre blanc, une petite calotte noire sur la tête et le dessus. Une petite tache noire sur les côtés de la poitrine permet de la distinguer des autres guifettes.

On peut confondre la guifette noire avec la guifette leucoptère mais cette dernière a le dos noir, la queue et le dessus des ailes blanc. Les jeunes n'ont pas de petite tache noire à la poitrine.

Observer

La guifette noire est présente dans beaucoup de pays européens mais sa répartition est très fragmentée. Les sites de nidifications sont localisés aux grandes zones marécageuses d'Europe, particulièrement en Europe de l'Est. Elle ne niche pas en Wallonie et elle ne niche plus en Flandre, on ne la rencontre donc durant

la période de migration. Les dates de passage de cette espèce sont de la mi-avril à la mi-mai et de août à septembre.

Les sites fréquentés par la guifette noire en migration sont essentiellement des plans d'eau, souvent des étangs de quelques hectares mais aussi des lacs et des cours d'eau. Les grands marais de Wallonie (Harchies, Virelles...) sont visités chaque printemps. De même, des sites industriels (décanteurs de sucreries, anciennes carrières...) sont des endroits où l'on rencontre les guifettes. La plupart des observations se font à l'ouest de la Meuse.

En général, les eaux où chassent les guifettes noires sont peu profondes, avec de la végétation affleurant à la surface, riche en insectes. Pour la nidification, les oiseaux ont besoin de végétation flottante (nénuphars, potamots...) ou de touffes de graminées en eau peu profonde pour y installer leurs nids. Les guifettes aiment se poser sur tous types de supports flottants (branches mortes, feuilles de nénuphar, bouées, tuyaux...) sur des perchoirs en pleine eau ou en berge (piquets, branches...) et sur des petits îlots.

Le régime alimentaire de la guifette noire est composé essentiellement d'invertébrés aquatiques glanés à la surface de l'eau. Ce sont essentiellement des insectes et leurs larves, des vers (sangsues...), de petits crustacés, etc. De temps en temps, elles se nourrissent de têtards et de petits poissons.

Protéger

Les menaces sur la population de guifettes noires ont lieu principalement sur leurs sites de nidification et dans les zones d'hivernage en Afrique. Ces menaces sont la dégradation des zones humides, la pollution et l'eutrophisation des plans d'eau, la disparition de la végétation aquatique submergée et le dérangement humain. Les sites de halte migratoire, bien qu'importants, ont un moins grand rôle que les deux précédents mais il est important qu'ils restent de bonne qualité pour cette espèce qui pourrait un jour s'installer pour nicher dans l'un de ces sites.

La gestion des sites pour les autres espèces fréquentant les marais peut suffire pour accueillir des guifettes noires en migration. Les mesures à appliquer sont décrites ci-dessous.

Le gestionnaire veillera à ne pas assécher les étangs et autres plans d'eau.

Il est aussi important de lutter contre la pollution des eaux. Dans les bassins versants, il est intéressant de mettre en place de bonnes pratiques agricoles et notamment des mesures agri-environnementales. De même, il est important d'épurer au mieux les eaux en amont des plans d'eau fréquentés par l'espèce.

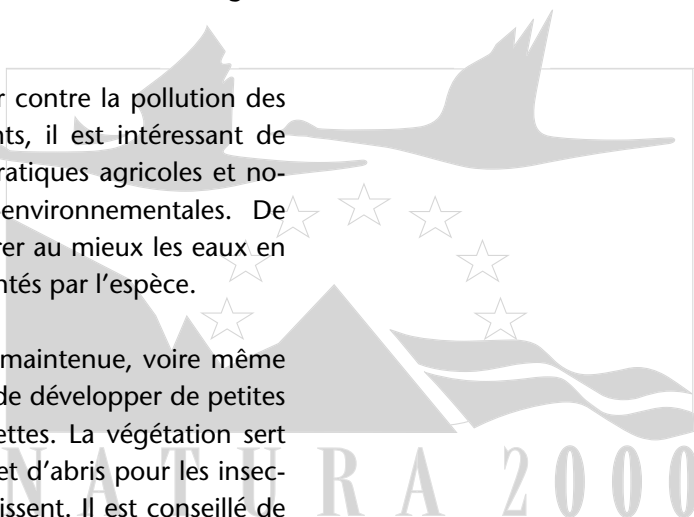
La végétation aquatique sera maintenue, voire même favorisée dans les étangs afin de développer de petites zones de repos pour les guifettes. La végétation sert aussi de site de reproduction et d'abris pour les insectes dont les guifettes se nourrissent. Il est conseillé de réguler les populations de grosses carpes pour favoriser herbiers et végétations submergés.

La présence de mares et de chenaux dans les roselières permet d'augmenter la superficie des zones de chasse de la guifette noire.

Il faut éviter le dérangement dans les sites fréquentés par les guifettes noires, du moins pendant la période de passage et surtout si des oiseaux semblent vouloir nicher.

Dans le cas où le gestionnaire le voudrait, il est possible de placer de petites plates-formes flottantes sur lesquelles les guifettes noires pourraient installer leur nid ou simplement se reposer. Cela se fait déjà dans certaines réserves naturelles en Flandre notamment et est en cours d'installation à Harchies, pour la nidification

d'autres laridés. Cependant, la guifette noire n'ayant jamais niché en Wallonie et ses populations étant en régression en Europe, il y a peu de chance qu'une nidification aboutisse dans notre région.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

